

# La Chenevarie

Il s'agit d'un endroit où l'on faisait pousser du chanvre. C'est un autre nom commun de la chenevière. Le chènevis correspond à la graine du chanvre (*Cannabis sativa*), de la même famille que cannabis. Cette graine est utilisée pour la pêche au coup, cuite après germination et l'alimentation des oiseaux.

Seule la culture du chènevis pauvre en élément psychotrope du chanvre, appelé aussi « chanvre industriel », est tolérée dans de nombreux pays. En France, la mise en culture sans autorisation est assimilée à du trafic de stupéfiants et interdite par la loi. Pour être qualifié de « chanvre industriel », et pouvoir ainsi être légalement cultivé en France, le chanvre cultivé doit être d'une variété dont la teneur en THC est inférieure ou égale à 0,2 %.

Le chanvre industriel ou chanvre agricole est une variété de plante cultivée de la famille des Cannabaceae. C'est une plante annuelle, sélectionnée pour la taille de sa tige et donc sa faible teneur en THC : le *Cannabis sativa* L. . Il est parfois appelé localement « chènevis », comme le nom de la graine de chanvre. Bien que désignant la même espèce botanique, le terme chanvre est désormais utilisé de préférence pour désigner la plante industrielle et sa fibre végétale, tandis que Cannabis est le nom scientifique utilisé aussi pour désigner la forme récréative ou médicale.

Autrefois le chanvre était très utilisé. Il a été peu à peu interdit ou fortement réglementé depuis le xxe siècle en raison de ses propriétés psychotropes.

Le chanvre industriel connaît aujourd'hui de multiples utilisations dans le textile, la construction, les cosmétiques, l'isolation, la fabrication d'huiles, de cordages, de litières, l'utilisation sous forme de combustibles, en papeterie, pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale, comme biocarburants, pour des usages médicamenteux, pour un usage récréatif ou comme matériaux composites en association avec des matières plastiques.

La filière chanvre trouve un regain d'intérêt avec l'augmentation du prix du pétrole et la prise de conscience environnementale. Les pays européens et les collectivités locales de ces pays tentent ainsi de favoriser à nouveau la culture du chanvre. Sa culture dans le monde est diversement autorisée selon les pays.